

ATTERT

OCTOBRE 2015

Bulletin d'information

N°10



www.attert.be



Les écoliers attertois en visite au Palais de la Nation

72 élèves de dernière année d'école primaire de 6 implantations scolaires de la commune d'Attert étaient récemment reçus à la Chambre des représentants par leur député-bourgmestre Josy ARENS. Ils étaient accompagnés par la responsable du service de l'enseignement Véronique CHRISTOPHE, leurs enseignants et directeurs pour cette journée qui avait débuté par une visite active du très beau musée de la musique (MIM). Josy ARENS, entouré des échevines attertoises Bernadette HEYNEEN et Zofia PERGAL, a tout d'abord fait découvrir aux enfants les lieux et le travail réalisé par les parlementaires. Une occasion unique pour les jeunes attertois de découvrir comment se déroulent les travaux de nos représentants au palais de la Nation. Installés sur les bancs des parlementaires au cœur de l'hémicycle, un débat fictif a également été organisé au départ de propositions de loi suggérées par les écoliers. Après une journée instructive et passionnante, les jeunes attertois ont ensuite quitté la capitale pour rejoindre leur verte vallée toutefois bien plus paisible.



Administration communale d' Attert
Voie de la Liberté, 107
6717 Attert

Tél. : 063 / 24 27 70
Fax : 063 / 24 27 71

www.attert.be
administration@attert.be

Directrice de publication
Bernadette Heynen
Echevine en charge de l'information

Administration et rédaction
Commune d'Attert
Conception et impression
Lorgé Imprimeur

Editeur responsable - Commune Attert
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs.

Le mot du Bourgmestre, Josy ARENS

Une nouvelle année scolaire vient de débuter. Chacun a repris ses activités après le bel été que nous avons connu et apprécié.

Je tiens à féliciter et à remercier tous les bénévoles des comités de fleurissement pour les nombreuses heures consacrées à la décoration florale et à la beauté de nos villages. Nous prenons d'ailleurs beaucoup de plaisir à partager avec vous quelques belles photos de réalisations.

Le 16 septembre dernier, nous avons franchi une étape importante pour le développement des prochaines années de notre commune. En effet, après de nombreux mois de préparation, nous avons défendu notre Programme Communal de Développement Rural auprès de la Commission Régionale d'Aménagement du Territoire à Namur. J'adresse d'ores et déjà mes remerciements aux attertoises et attertois qui pendant 3 années ont fidèlement participé à l'élaboration de cet important programme et qui seront appelés désormais à contribuer au suivi des conventions ainsi qu'à l'évaluation du bon déroulement des opérations.

Les chiffres de la rentrée scolaire sont encourageants et nous pouvons dès à présent prévoir des ouvertures de classes maternelles dans plusieurs de nos implantations. Je souhaite à tous les acteurs de notre enseignement ainsi qu'à tous les élèves une enrichissante année scolaire.





Cérémonie de l'Armistice - Programme

Le Collège des Bourgmestre et Échevins et les Membres du Conseil communal

ont l'honneur de vous inviter à participer
aux cérémonies commémoratives de l'Armistice

le mercredi 11 novembre 2015

avec dépôt de gerbes aux heures suivantes :

Post à 9h00

Attert - Derenbusch à 9h10

Attert à 9h25

Grendel à 9h35

Tontelange à 9h45

Metzert à 10h00

Lischert à 10h10

Thiaumont à 10h20

Nobressart à 10h30

Heinstert à 10h40

Parette à 10h50

Nothomb à 11h00

L'office religieux sera célébré en l'église de Nothomb à 11h00.

A l'issue de ces cérémonies, le verre de l'amitié sera servi
en la Maison de Village de Nothomb.

Nous espérons vous retrouver nombreux
lors de ces cérémonies d'hommage.



Plaines de jeux

Cette année, les plaines de jeux ont de nouveau remporté un grand succès. C'est sous le soleil que nous avons accueilli plus d'une centaine d'enfants de 4 à 15 ans.

Grâce à la créativité de nos animateurs, les enfants ont pu s'adonner à de multiples activités telles que bricolage, cuisine, sport, danse et ce autour des thèmes hebdomadaires : la mafia, le tour du monde et le cinéma. Un barbecue, un cours de zumba, un hike pour les plus grands ainsi qu'une

excursion au « Safari Parc Monde Sauvage » d'Aywaille ont été organisés. Les enfants ont également passé une journée agréable avec nos aînés de « La Résidence des Ardennes ». L'Ados-Welcome s'est déroulé du 10 au 14 août avec des activités sportives et créatives, entre autre, une journée piscine, une initiation VTT, une excursion à Cap Nature et une visite de la mine d'ardoises à Bertrix. Un grand merci à tous nos participants pour leur bonne humeur ainsi qu'aux parents pour leur confiance, aux



différentes personnes extérieures qui ont collaboré pour de nouvelles activités, à la coordinatrice et à toute l'équipe des animateurs pour leur travail.

Vive l'année prochaine pour de nouvelles aventures !!!



Activités collectives organisées par l'ONE dans la commune d'Attert

Une initiation au « massage bébé se déroule une fois par mois à Attert »

Le massage chez les bébés est véritablement un moment de bonheur partagé, c'est un moment privilégié où l'attachement se tisse progressivement.

Informations pratiques :

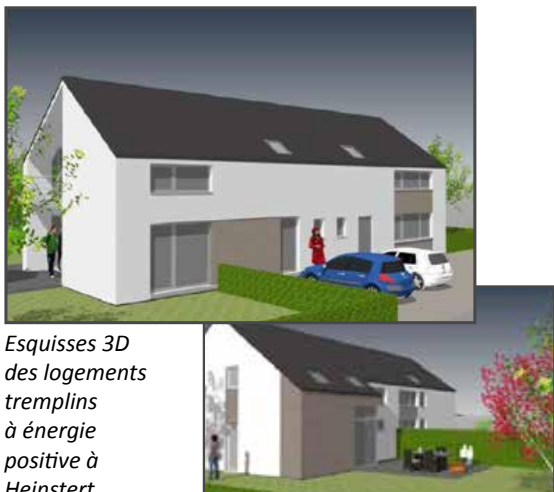
- L'initiation est donnée par Madame Anick Brochu, instructrice certifiée (Association Belge de Massage Bébé).
- Les inscriptions obligatoires se font auprès de Madame LACOUR-LOUCHARD, infirmière sociale à l'ONE
GSM : 0499 / 57.25.69.
- Le lieu : Local ONE à Attert, rue des Potiers, 302.
- Les activités organisées par l'ONE sont gratuites.

Le nouveau PCDR d'Attert, un tempo pour les 10 prochaines années

Lancé il y a 3 ans, l'élaboration du nouveau programme communal de développement rural (PCDR) est arrivée à son terme, place maintenant aux réalisations concrètes !



CLDR le 18/05/2015, lors de l'approbation du PCDR



Esquisses 3D
des logements
tremplins
à énergie
positive à
Heinstert

« Souvenirs, souvenirs... »

Souvenez-vous, vous y avez peut-être contribué... Les réunions consultations dans les villages qui ont débuté au printemps 2012 ont permis de collecter toute une série d'informations sur les atouts et les faiblesses de la commune. Celles-ci ont été retravaillées par différents groupes de travail (cadre de vie, agriculture...) et la Commission Locale de Développement Rural (CLDR). Cette dernière comprend 32 membres, dont ¼ de représentants communaux et ¾ de citoyens. Après plusieurs mois de travail, le programme a enfin été finalisé en mai 2015.


Entre développement durable et transfrontalier

Le PCDR compte 31 projets pour les 10 prochaines années. Ces derniers intègrent, de manière transversale, les questions transfrontalières et la prise en compte du développement durable.

Les projets matériels prioritaires* sont :

- La création de logements tremplins à énergie positive à Heinstert : Ces logements répondent à deux souhaits : être à la pointe de la gestion de l'énergie et constituer une réponse à la pression immobilière, en offrant des logements accessibles aux jeunes ménages.
- La création d'un projet de bâtiment mêlant habitats et services à Heinstert ;
- L'aménagement d'un espace public à Heinstert ;
- L'aménagement et l'animation de l'église St Etienne ;
- La mise en place d'un réseau de pistes cyclables transcommunales structurées autour de l'ancienne ligne du vicinal ;
- Un réseau de chaleur public-privé.

Et maintenant ?

 Mi-septembre, une délégation (M. Arens et Mme Heynen pour la commune, M. Renson de la CLDR, le bureau Lacasse-Monfort et la FRW) a présenté le PCDR et ses projets devant la Commission Régionale d'Aménagement du Territoire (CRAT).

Celle-ci va remettre un avis au Ministre de la ruralité qui pourra ensuite le faire approuver par le Gouvernement wallon pour une durée de validité de 10 ans, ce qui devrait encore prendre quelques mois.

La Commune pourra alors lancer son premier chantier : la construction des deux logements à énergie positive dans le lotissement d'Heinstert !

*Une présentation plus complète des projets vous sera proposée ultérieurement. En attendant, le document final est disponible à la Commune.

Vous avez des questions ?

N'hésitez pas à contacter Thomas CLAESSENS, Agent de développement de la Fondation Rurale de Wallonie (t.claessens@frw.be ; 063 / 440.202)



Trois jours de sécurité routière à Attert

Depuis 10 ans déjà, ces journées de sécurité routière rencontrent auprès des jeunes un franc succès grâce à la gentillesse et au professionnalisme des membres de la police.

En partenariat avec la commune d'Attert, les écoles, la police fédérale et la Croix-Rouge de Belgique, la police locale a organisé 3 journées de « sécurité routière ». Ces 21, 22 et 23 septembre derniers, 154 élèves des différentes implantations scolaires communales ont eu droit à un rappel des règles de sécurité routière, un test d'habileté sur vélo et une formation aux premiers secours.

Ensuite grâce à leur vélo personnel, sur un parcours sécurisé d'environ 5 kilomètres à travers les villages d'Attert, Schadeck et Post, les écoliers ont mis en pratique les conseils et les recommandations prodigués par les membres de la police.

Une voiture tonneau a été l'occasion pour beaucoup de prendre conscience que la conduite, présente des facteurs de risque et qu'il est nécessaire de se prémunir face aux accidents.

Des journées enrichissantes à plus d'un titre, où les moniteurs ont pu enregistrer l'évolution quant à la perception de la sécurité routière auprès des jeunes.



La Croix-Rouge recherche, en province de Luxembourg, des volontaires pour effectuer des visites à domicile auprès de personnes isolées!

En Belgique, **1 sénior sur 10** n'a plus aucun contact social (famille, amis,...) et **1 personne sur 7** vit seule. Pour ces personnes, le quotidien est parfois triste et compliqué. C'est pourquoi la Croix-Rouge propose un service gratuit pour les soutenir. Il permet à celles et ceux qui souffrent de la solitude de rencontrer nos volontaires, ponctuellement ou régulièrement, pour partager un moment à deux : bavarder autour d'une tasse de café, faire une promenade, organiser une activité en groupe ou un déplacement.



Chiffres à l'appui : Les séniors sont les plus touchés par l'isolement et la précarité

- 23% de la population belge est âgée de plus de 60 ans. En 2050, cette catégorie de personnes représentera un tiers de la population.
- Passé 75 ans, presque une femme sur deux vit isolée.
- 16,2% des personnes démunies n'a pas de contacts avec des amis.
- 1 senior sur 5 vit sous le seuil de pauvreté.
- une personne âgée dépendante de l'aide sur 5 n'a pas / plus amis ou de famille.

Sources : IBSA, INS, StatBel, SPF Economie (2013), (2006), EU-SILC 2006, Etude Fondation Roi Baudouin (2012).

Maria, bénéficiaire d'une visite à domicile, témoigne

... Avec l'âge, je suis devenue malvoyante. Je vois très peu. Je ne sors plus beaucoup car c'est compliqué pour moi. Cela fait presque 3 ans que Daniel me rend visite chaque semaine. C'est un homme charmant, il est très aimable. Ça me fait du bien de parler avec lui. On va se promener ou on prend le goûter. De façon tout à fait fraternelle, c'est très agréable. Je le remercie souvent et il me répond que c'est naturel et qu'il en retire de la satisfaction aussi. C'est un échange tout simplement...

Daniel, bénévole, nous fait partager son enthousiasme

... Une fois par semaine, je rends visite à Maria, on parle, on prend un café, on mange un morceau de tarte. Ce sont deux heures que je ne vois pas passer... Concrètement, les bénévoles Hestia ne sont pas des aide-ménagères ou des infirmiers. Leur démarche essentielle est axée sur l'échange verbal. Le bénévole dans ce genre d'action retire, c'est mon avis et cela n'engage que moi, au moins autant que ce qu'il apporte...

Cela vous intéresse ? Vous avez 2 heures de libre par semaine ?

Contact et information :

Sabrina Grégoire –Coordinatrice action de sociale :
063 22 10 10
sabrina.gregoire@croix-rouge.be



HESTIA SERVICE A DOMICILE

La journée vous paraît longue...
Vous vous sentez parfois seul(e)...
Une visite vous ferait plaisir ?

Un volontaire CROIX-ROUGE, formé et tenu à la confidentialité, peut passer un peu de temps avec vous.

N'hésitez pas à contacter
Guyline Lamury : 063 / 22.20.43

AIDE AUX PLUS DEMUNIS

Des jouets, complets, en bon état, (pas de peluche), dont vos enfants n'ont plus d'usage, d'autres pourront les apprécier !

N'hésitez pas à contacter
la CROIX-ROUGE.
Monique Parizel : 063 / 22.36.26,
Guyline Lamury : 063 / 22.20.43

Province de Luxembourg

APPEL AUX BENEVOLES



Province de
Luxembourg

La Province de Luxembourg
et les Services de Santé Mentale Provinciaux
organisent un

APPEL AUX BENEVOLES

Pour assurer l'animation des groupes d'entraide pour personnes endeuillées

Profil recherché :

expérience et intérêt pour la problématique du deuil, sens de l'écoute.

CONTACTS

Julie Vande Lanoitte - Caroline Benoit
0498/81.08.49

Coordination Deuil Suicide Luxembourg – Centre de Guidance provinciaux
Rue Léon Castillon 62 - 6700 Arlon - 0498/81.08.49 - 063/22.15.34

A travers le deuil...
La vie...

Circulation en Forêt - Tout savoir

La circulation en forêt est réglementée par le Code forestier afin de préserver la quiétude de la forêt, limiter le dérangement des animaux sauvages et éviter d'éventuelles dégradations du milieu naturel.

De ce fait, les animaux de compagnie doivent être tenus en laisse, le bivouac en dehors des aires prévues ainsi que la circulation hors voie et chemin est interdite.

En ce qui concerne les autorisations de circulation en forêt, ces dernières sont définies en fonction des voiries concernées et des types d'usagers :

- **LA ROUTE :**
Il s'agit d'une « voie ouverte à la circulation du public, à revêtement hydrocarboné, bétonné ou pavé, dont l'assiette est aménagée pour la circulation des véhicules en général ».
- **LE CHEMIN :**
C'est une « voie ouverte à la circulation du public, en terre ou empierrée, plus large qu'un sentier, qui n'est pas aménagée pour la

circulation des véhicules en général ». **Les cyclistes, skieurs, cavaliers et les piétons se partagent les chemins en forêt.**



exemple d'un chemin forestier.

- **LE SENTIER :**
Il s'agit d'une « voie ouverte à la circulation du public, étroite, dont la largeur, inférieure à un mètre, n'excède pas celle nécessaire à la circulation des piétons ». **Seuls les piétons peuvent circuler en forêt sur les sentiers.**

Si la circulation des véhicules à moteur est interdite en dehors des routes, celle-ci ne s'applique néanmoins pas au propriétaire,

à ses ayants droit dans les limites de ce que requiert l'exercice des droits qui leur ont été conférés.

Enfin, il convient de rappeler qu'en période de chasse, la circulation en forêt peut-être temporairement interdite pour des raisons de sécurité. Des affiches officielles d'interdiction rouge et blanche peuvent être placées aux issues des chemins et sentiers publics traversant les zones concernées.

Ces interdictions contiennent les dates de chasse, le nom et le numéro de téléphone du responsable de la pose des affiches ainsi qu'un numéro d'autorisation délivré par le service forestier. Le non respect d'un panneau d'interdiction est une infraction au Code forestier et pourra faire l'objet d'une amende.



Pour plus d'information, n'hésitez pas à contacter les agents du Département de la Nature et des Forêts :

Triage d'Attert :

Pascal HAVART - 0475/95.31.67

Triage de Thiaumont :

François GRUSLIN - 0475/94.83.37

Police

La sécurité de nos enfants, notre priorité

Afin de prévenir au mieux les accidents ainsi que les désagréments aux abords des écoles dus à la circulation dense, nous vous rappelons quelques règles incontournables de sécurité.

Mal garé = Danger pour les enfants !

- Une voiture mal garée peut empêcher un enfant qui veut traverser de bien voir et d'être vu.
- Un véhicule stationné sur le trottoir oblige les piétons à contourner celui-ci et à emprunter la chaussée.
- Un stationnement gênant pour les camions poubelles, les livraisons et le passage des véhicules d'urgence ou un stationnement dangereux aux abords des écoles peut entraîner des embarras de circulation et des accidents.

Montrez l'exemple

- Faites voyager votre enfant dans un siège auto si possible jusque 18 kg (4-5 ans). Les rehausseurs protègent correctement les enfants qui pèsent au minimum 15 kg.
- Faites monter et descendre votre enfant du côté du trottoir.
- N'attendez jamais votre enfant sur le trottoir d'en face : il risque de traverser sans regarder pour vous rejoindre.
- Ne dépassez pas les 30 km/h aux abords des écoles.
- Avez-vous déjà pensé au covoiturage ? Cela permet de diminuer le nombre de voitures qui effectuent un trajet en regroupant plusieurs enfants dans une même voiture.
- Quel que soit le moyen de locomotion utilisé, qu'il soit seul ou accompagné,



veillez à ce que votre enfant connaisse les règles élémentaires de sécurité et porte des vêtements de couleurs claires. N'hésitez pas à apposer sur son cartable ou son manteau des bandes réfléchissantes.

Démarche préventive avant la répression

La sécurité des enfants est notre priorité. C'est pour cela que nos équipes seront présentes aux abords des écoles. Nous souhaitons que la prévention soit suffisante.

Nouvelles primes Energies / logement

La région wallonne souhaite voir le nombre de ménages faisant une demande de prime s'accroître. Ainsi, les nouvelles primes énergies/logement sont entrées en vigueur le 1^{er} avril 2015. Il faut disposer d'un revenu net imposable de 93.000 euros maximum pour pouvoir y prétendre. Une majoration a été accordée donnant droit à une prime plus élevée aux revenus plus modestes.

Catégorie de revenu	Revenu du ménage	Majoration
C1	< 21.900 €	Prime de base x 3
C2	21.900,01 < 31.100 €	Prime de base x 2
C3	31.100,01 < 41.100 €	Prime de base x 1,5
C4	41.100,01 < 93.000 €	Prime de base x 1

Le revenu net imposable du ménage déterminant la tranche est réduite de 5000 € par enfant à charge (contre 2500€ précédemment).

Les primes sont maintenant classées dans deux catégories :

- **Les primes énergies :**

Prime ENERGIE	Montant de base
Isolation thermique du toit	Par le demandeur : 2 €/m ² Par l'entrepreneur : 5 €/m ²
Isolation thermique des murs (par entrepreneur)	Par intérieur : 8 €/m ² Par la coulisse : 6 €/m ² Par l'extérieur : 12 €/m ²
Isolation thermique du sol (par entrepreneur)	Par la cave : 8 €/m ² Par la dalle : 8 €/m ²
Installation de système de chauffage et/ou eau chaude performants (par entrepreneur)	Chaudière gaz naturel condensation : 200€ Pompe à chaleur pour eau chaude sanitaire : 400€ Pompe à chaleur chauffage et combiné : 800€ Chaudière biomasse : 800€ Chauffe-eau solaire : 1500€
Réalisation d'un audit énergétique	Réalisation d'un audit énergétique : 200 €

- **Les primes de rénovation (limitées au bâtiment de plus de 20 ans) :**

Prime RENOVATION	Montant de base
Toitures	Remplacement couverture de toit : 8 €/m ² Appropriation charpente : 500 € Remplacement dispositif Collecte des eaux : 200 €
Assèchement des murs, stabilité, salubrité (murs et sols)	Assèchement des murs : 8 €/m ² Murs instables : 8 €/m ² Remplacement des supports (hourdis,...) : 8 €/m ² Elimination mэрule : 500 € Ventilation des caves : 500 €
Menuiseries extérieures	Remplacement des menuiseries extérieures : 15 €/m ²
Installation électrique	Appropriation installation électrique : 300 €

La prime ne pourra dépasser 70% du montant total de la facture.

EVOLUTION DES GRANDS TRAVAUX COMMUNAUX

Début des travaux de voirie au lotissement communal d'Heinstert



Début des travaux de voirie au quartier Esper à Nothomb



Ecole d'Heinstert bientôt opérationnelle



PLAINE DE JEU DE NOBRESSART - INAUGURATION : 26 JUILLET 2015

L'inauguration de cette merveilleuse plaine de jeu au cœur du village de Nobressart a eu lieu le vendredi 26 juin 2015, en soirée. Les autorités communales et l'A.S.B.L. Club de la Fontaine ont procédé à la cérémonie officielle. Ce moment privilégié s'est déroulé sous un ciel radieux.

Tous les ingrédients étaient donc réunis ce soir-là, un public nombreux, une animation enfantine et musicale, des discours choisis dans une ambiance conviviale, le tout en présence de monsieur le Ministre René COLLIN, Ministre wallon des Sports et des Infrastructures sportives.



FÊTE NATIONALE - FÊTE DES FAMILLES

13

La journée du 20 juillet dernier a débuté par l'ouverture des expositions.

Plusieurs thèmes ont été abordés :

- Historique, grâce à la complicité de la fondation M.E.R.C.i. (guide et expo), et de plusieurs collectionneurs locaux. L'exposition PALIX venait compléter l'ensemble.
- Artistique, en collaboration avec l'I.R.A.S., le Photo Club de Mamer et l'Atelier « Pause Couleur ».
- Culturel, avec la présence d'écrivains, dont un pour enfants et l'ouverture du centre de visite « Voyage au cœur de l'Attert ».

Le Te Deum a été célébré en début de soirée en l'église Saint Etienne d'Attert. Ensuite, la Garden Party a été animée par l'Harmonie l'Aurore de Thiaumont, les Cors de Chasse du Val d'Attert, une compagnie de conteurs et un Band local « Question Mark ».

Le 21 juillet, les expositions étaient ouvertes au public et une visite guidée de la rétrospective sur 14-18 était organisée.

Nous tenons encore à remercier toutes les personnes et organismes, qui acteurs ou spectateurs ont participé à ces journées.



POSE DE LA PREMIÈRE PIERRE À POST

C'est en fin de matinée, le dimanche 28 juin dernier que fut inauguré par les autorités communales, en présence d'un public nombreux, le début des travaux d'aménagement de la zone de convivialité de Post, dont l'accès est situé perpendiculairement à la voie des Champs Mêlés. Cette première pierre, plutôt une jolie stèle en bois, spécialité de la société réalisant cet espace, était l'occasion pour l'ensemble des participants

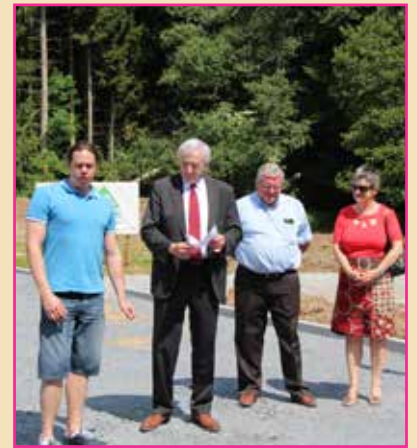
d'apprécier l'évolution du chantier et son intégration dans ce site privilégié.

Les aires de jeux, la rénovation de l'ancien lavoir et la création d'un barbecue soulignent la volonté d'établir au sein des villages, des espaces de jeux pour les enfants et de rencontre intergénérationnelle.

C'est dans ce cadre idyllique, jouxtant le verger conservatoire, voisin de la grotte de Post, que les enfants, leurs

parents et l'ensemble des habitants de la commune pourront se délasser en toute quiétude.

Afin de clôturer cette journée sous le signe de la bonne humeur, un apéritif fut servi à l'ancienne école de Post et les cyclistes solidaires de l'association « cyclocoeur » y étaient associés.



Séparez bien

Les poubelles mal triées ne sont pas ramassées. Pour éviter les ennuis, triez les épluchures et restes de repas mais aussi ...

La nourriture périmée

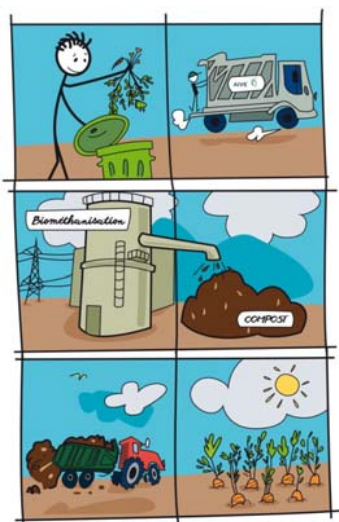
Enlevez toujours les emballages. Trop souvent, les restes de jambon, de fromage, ... sont jetés avec leur emballage plastique. Pourtant, celui-ci n'est pas biodégradable ...

Les papiers souillés

Les filtres à café, les nappes et serviettes en papier, les essuie-tout, les sachets de thé, les cartons de pizza, ... sont compostables. Jetez-les dans la poubelle "matière organique".

Emballez bien

Pour que votre poubelle reste propre, utilisez vos vieux sachets de pain, du papier journal ou des sacs bios pour emballer les restes de repas, les épluchures, ... Les sacs en plastique ne sont pas compostables et ne peuvent pas être utilisés.



Si c'est bien trié ...

Le **biogaz** produit par la biométhanisation de vos déchets organiques est valorisé sous forme de chaleur et d'électricité.

Le **compost** produit grâce à vos déchets organiques est épandu dans les champs où il apporte des nutriments aux cultures de betteraves, de céréales, ...

Si c'est mal trié ...

- Les **coûts** de traitement répercutés aux citoyens augmentent.
- Des **résidus** de plastique restent présents dans le compost.

En 2014, l'AIVE a biométhanisé :

30 500 tonnes de matière organique qui ont donné :

- 8 300 000 kWh d'électricité verte (= consommation de 2 370 ménages)
- 23 000 tonnes de compost

FERMETURE DES PARCS...

Les **parcs** à conteneurs seront **fermés** le mardi 15 septembre 2015 (formation du personnel).

HUILES « MOTEUR » OU DE FRITURE, VOUS LES JETEZ OÙ ?

Jeter les huiles « moteur » et les huiles et graisses de friture dans les toilettes, dans l'évier ou l'avaloir, ce n'est pas sans conséquence. En refroidissant, les huiles et graisses se solidifient. Dans les égouts, elles bouchent les canalisations et engendrent des mauvaises odeurs. Elles colmatent les réseaux de collecte et nuisent à l'épuration des eaux.

Jérôme ANTOINE, technicien d'exploitation à l'AIVE : " Nous devons trop souvent déboucher des canalisations colmatées par des amas de graisses alimentaires. Ce n'est déjà pas très agréable de nettoyer des égouts mais imaginez l'odeur si les tuyauteries sont en plus colmatées avec ce genre de déchets ».

Les huiles de friture, de cuisson, de vidange de votre tondeuse ou voiture, ... et leurs emballages doivent être déposés au parc à conteneurs ! En pratique :

- **Les huiles et graisses de friture** doivent être stockées dans des récipients « alimentaires » en plastique (le verre est interdit), fermés, de maximum 10 litres.
- Pour **les huiles « moteur »**, la contenance maximale autorisée est de 20 litres par ménage et par an. Les récipients sont à déposer dans le bac réservé à cet effet, le préposé se chargera lui-même de les vider.

Pour les professionnels, il existe des collecteurs agréés :

- **www.valorfrit.be** pour les huiles et graisses de friture ;
- **www.valorlub.be** pour les huiles « moteur ».

INITIATION BADMINTON - ECOLE DE THIAUMONT

Le lundi 29 juin a eu lieu une journée Initiation badminton à l'école maternelle et primaire de Thiaumont. Quentin Gaspard, de Lottert, entraîneur badminton de 18 ans accompagné de sa sœur Louise ont pris une journée de leurs vacances pour faire découvrir le badminton au-delà des images d'un sport de plage.

Quentin : « Le badminton est peu développé en Province de Luxembourg. En tant que joueur et entraîneur, je trouve important de profiter de chaque occasion pour faire connaître mon sport à ses justes valeurs et donner l'envie de le pratiquer en club. »

Pour l'occasion, Pro Linguis a prêté sa pelouse. Bien que le badminton se pratique généralement dans une salle, les entraîneurs se sont adaptés

pour donner l'activité en extérieur. Ce ne fût pas un problème, puisqu'il y avait peu de vent et que la météo était clémente.

Les 6-9 ans ont pratiqué le Mini Badminton. Le sport est adapté aux plus jeunes avec des petites raquettes, le filet est abaissé et cela permet à l'enfant d'apprendre à contrôler son corps et ses mouvements, de savoir lancer et attraper ainsi que de frapper.

Thibaut Holzem, enfant de 2e primaire : « C'était une chouette journée parce que c'était la première fois que je faisais du badminton à l'école et j'ai appris des choses. »

Pour les plus grands, leur entraînement a débuté par quelques jonglages. Ils ont ensuite appris à

servir et à frapper dans le volant puis ont terminé par quelques matches.

Au total une petite centaine d'enfants ont pu « goûter » à ce sport dans une très bonne ambiance et sous le soleil.

Quentin : « J'ai eu un très bon feedback tant des enfants que des professeurs. Ils ont apprécié et cela m'encourage à continuer dans ce sens avec la formation des jeunes. »



LE PARI UN PEU FOU DU PARIS-BREST-PARIS 2015



Relier Paris à Brest à vélo et revenir au point de départ, en voilà une bien drôle d'idée quand on sait que cela représente 1230 km et que le but du jeu est de terminer en moins de 90h !

C'est pourtant le défi que s'est lancé Laurent Tesch de Nobressart en compagnie de 6000 autres cyclistes venus de 66 pays différents. Cette randonnée plus que centenaire attire en effet tous les quatre ans un public international. Elle se déroulait du 16 au 20 août.

Au final, tout s'est très bien passé et il ne lui aura fallu "que" 66h15 pour boucler ce parcours bien vallonné entre les alpes mancelles et les monts de Bretagne avec à la clé des rencontres inoubliables avec la population locale et les bénévoles aux petits soins mais aussi et surtout avec des sportifs du monde entier.

Et pourquoi pas le refaire en 2019 en compagnie d'autres sportifs de la vallée de l'Attert ?

L'invitation est lancée !

DES SPORTIVES ATTERTOISES AFFILIÉES À L'UNION LORRAINE ATHLÉTIQUE - ARLON

Mesdemoiselles Alice GENGLER et Carla MEUNIER d'Attert se sont distinguées en athlétisme tout au cours de cette saison.

Alice s'est brillamment classée au grand-duc de Luxembourg, à Jambes, au Stade Roi Baudouin, à Saint-Mard et à Arlon, dans des disciplines aussi variées que la course de haies, le javelot, le relais 4x80M et la hauteur.

Carla s'est tout aussi distinguée à Marche en Famenne, Liège, Bertrix et Arlon, en relais 4x80M et au javelot.

*Nous leurs souhaitons
beaucoup d'autres
succès dans leurs jeunes
carrières sportives.*



A.S. NOTHOMB-POST TOURNOI TRANSFRONTALIER

Depuis 1999, les clubs de Beckerich, Ell, Nothomb, Pratzertal, Redange et Tontelange organisent à tour de rôle le tournoi de football belgo-luxembourgeois de la Vallée de l'Attert.

Cette organisation est soutenue moralement et financièrement par les communes d'Attert, Beckerich, Ell, Redange et Preizerdaul.

La bonne ambiance règne durant les deux journées sportives.

Cette dix-septième coupe s'est déroulée les 18 et 19 juillet derniers à Nothomb.

Messieurs J. Arens et J. Thill, respectivement bourgmestres des communes de Attert et Ell, de même que plusieurs échevins, échevins et conseillers communaux nous ont fait l'honneur d'assister à la petite cérémonie finale de la remise des différentes coupes.

Monsieur C. Gira, Secrétaire d'Etat du G.D.L. nous a également rendu visite.

Le classement final s'est établi de la façon suivante : 1ier Nothomb, 2ème Tontelange, 3ème Beckerich, 4ème Ell et 5ème Pratzertal.

La 18ème édition de la Coupe de la vallée de l'Attert aura lieu les 23 et 24 juillet 2016 à Bettborn ou à Redange.



**Pour tous les renseignements souhaités,
pour toute nouvelle inscription, deux adresses de contact :**

> Daniel DUROY, Coordinateur des jeunes
063 / 22 71 30 ou
daniel.duroy@skynet.be

> Roger WILVERTS, C.Q./Secrétaire
063 / 21 83 79
0479 / 30 58 26 ou
roger.wilverts@skynet.be

> <http://asnothomb.footeo.com>



Club de Tennis de Table du Val d'Attert, ASBL

Les horaires

Lundi : 20h45 à 22h00
 Mardi : 19h30 à 21h30 : jeu libre « loisirs »
 Mercredi :
 13h30 à 14h30 : pré-initiation
 14h45 à 16h15 et 16h15 à 17h45 (MCME)
 19h00 à 20h30 et 20h30 à 22h30
 Jeudi : 18h00 à 19h30 et 19h30 à 21h00
 Samedi : 09h00 à 10h30 et 10h30 à 12h00 (MCME)

(MCME) : Mon club, Mon Ecole



Pour toute information :

CTT Val d'Attert, rue de l'Institut Molitor, 42, 6717 Attert

0499 / 25 24 36

cttattert@gmail.com

www.cttattert.be

AGENDA DES MARCHES EN GROUPE

Chaque jeudi et dimanche au départ de différents villages sur une distance de \pm 8km.
 Durée de \pm 2 heures

RENSEIGNEMENTS :

www.attert-tourisme.be - info@attert-tourisme.be

063 / 23 62 88

LES JEUDIS à 13H30 - LES DIMANCHES à 09H30

DATE	ADRESSE
22/10 et 25/10	LISCHERT - Salle de village - rue St Servais
29/10 et 01/11	ATTERT - Commune - voie de la Liberté 107
05/11 et 08/11	POST - Salle de village - voie des Champs Mêlés, 120
12/11 et 15 /11	METZERT - Centre - rue du Beynert, 54
19/11 et 22/11	TONTELANGHE - Eglise - Place St Hubert
26/11 et 29/11	CLAIREFONTAINE - Cloître



ÉTONNER
 l'Ardenne
 ENCHANTER



UNITÉ DU 10^{ÈME} VAL D'ATTEERT

*Tu aimes les grand jeux, les bricolages,
les activités sportives, les animations nature ?*

*Alors viens rejoindre les guides pour vivre des
samedis fun !*

**Tu as plus de 16 ans et tu es motivé pour animer des
enfants, tu peux rejoindre les staffs d'animation et
partager ton enthousiasme et ta bonne humeur !**

**Participer aux réunions Guides, c'est aussi se retrouver
avec des jeunes de son âge et faire la connaissance de
nouvelles personnes qui habitent son quartier. Un bon
plan, pour se faire de nouveaux amis !**

**L'unité du 10ème Val d'Attert a gardé depuis sa création
sa dimension familiale et conviviale qui en fait sa
particularité et son attrait.**

En pratique :

Les sections se répartissent comme suit :

- S'intégrer chez les Nutons : section mixte pour les enfants de 5 à 7 ans
- Découvrir chez les Lutins/Loups : pour les enfants de 8 à 11 ans
- Vivre en équipe chez les Guides/Scouts : section unisexe pour les enfants de 12 à 16 ans
- Entreprendre chez les Horizons : section mixte pour ados de 17 ans

Réunion le 2ème et 4ème samedi du mois de 9h30 à 16h
sauf pour les scouts et les guides réunion 3 fois par mois de
9h30 à 12h.

Les camps d'été ont lieu durant la deuxième quinzaine de
juillet. Les activités organisées pendant ces 7 à 15 jours
(en fonction de la catégorie d'âge) sont orchestrées autour
d'un thème particulier. Décorum, costumes, histoires
contées au coin du feu, tout est construit et pensé autour
de ce fil rouge. Pour les nutons, loups et lutins le camp est
en bâtiment, pour les scouts et guides en tente sur des
constructions en pilotis.

**Renseignements et inscriptions :
guidesvaldattert@gmail.com**



NOUVELLE SAISON POUR LE KARATÉ À NOTHOMB

La saison 2015-2016 recommence le mardi 8 septembre
2015, après avoir connu du succès la saison dernière.

Certains enfants ont pu passer leur examen pour leur
ceinture ou barrette en juin dernier et d'autres pourront
passer prochainement le mardi 29 septembre suivi d'un
petit bar.

Pour rappel, le cours se donne chaque mardi à 18hrs, à la
salle de la détente à Nothomb, à la maison de village, rue
Nicolas Roelgen.

Renseignements :

Secrétariat : Madame Véronique Breuillé

GSM : 0497/46 21 70

vero.breuille@gmail.com



JM .Limpach, Professeur

Guy Lempereur, Professeur

Shihan Sensei Pascal Moreau, Fondateur des 2 clubs



CANTORES AMICITIAE

Chœur de l'Université des Arts "George Enescu" de Iasi ROUMANIE
Direction: Nicolae GISCA

Chantent le

Monde des Noëls

Vendredi, 18.décembre 2015 20h00

Eglise de Heinstert



Une organisation "HEINSTEDE son histoire" en collaboration avec la Fabrique d'église de Heinstert

NOT'FESTIVAL**NOTHOMB**

maison de village

Samedi 28 novembre

avec ...

17h30 : Jackylou & les Enjoliveurs

20h : Neo Venturi

21h15 : Baby Trafalgar

22h30 : Albert Blues Band


Une organisation de l'école de Nothomb

Entrées :

enfants 6€ / adultes 12€

Infos : 0498/773974

www.ecolenothomb.be

ADMINISTRATION COMMUNALE

Horaire d'hiver

Lundi de 8h30 à 11h45

Mardi de 8h30 à 11h45

Mercredi de 8h30 à 11h45 - 13h30 à 16h30

Judi de 8h30 à 11h45

Vendredi de 8h30 à 11h45 - 13h30 à 16h30

Samedi de 9h00 à 11h00

BALADE AU CLAIR DE LUNE**Balade guidée de 4 km (accessible aux poussettes) ou 8 km pour les plus audacieux**

Ressentez les bienfaits de la lune lors de cette balade nocturne. L'attraction de la lune exerce sur terre nombre d'actions insoupçonnées. Les jardiniers connaissent le calendrier lunaire qui assure de meilleures récoltes. Les druides celtiques pratiquaient leurs rituels en s'organisant en fonction de la lune montante ou descendante.

Se promener à la lueur lunaire permet une approche très différente de la nature ; les sens sont mis en éveil et les perceptions transfigurées. Le corps retrouve des mouvements oubliés, l'œil s'agrandit.

Découvrez donc cette face secrète de notre environnement !

En cours de route, les membres du club de jeunes vous attendront avec un chocolat chaud pour les enfants ou un vin chaud 'Couleur de Lune', pour les plus grands.



Vendredi 27 novembre 2015
20 heures précises



Thiaumont, rue Orée du bois



Adultes: 5€

Enfants -12 ans: 3€

(comprenant collation en route et boisson au retour)

Au retour: bar + petite restauration

Une Organisation du Syndicat d'Initiative en collaboration avec le club des jeunes de Thiaumont / Lottert / Tattert

AGENDA

Heinstert	24.10.2015	Festival d'automne	Concordia
Nothomb	08.11.2015	Dîner	A.S. Nothomb-Post
Dans tous les villages	11.11.2015	Armistice 14-18	Commune d'Attert
Heinstert	14.11.2015	Fête Ste Cécile	Concordia
Schockville	14.11.2015	Schacklerfest	Le Foyer Ardent
Thiaumont	21.11.2015	Fête Ste Cécile	Aurore

Les enfants d'Attert et Nothomb se mobilisent pour Jayandra !

Sensibilisés par la détresse des enfants népalais suite au tremblement de terre du mois d'avril, les écoliers d'Attert-Nothomb et leurs enseignants avaient choisi d'agir à leur façon pour leur venir en aide. Intermédiaire particulièrement bien implanté au Népal, Michaël Flock de Post était venu présenter la situation du pays juste après le séisme. Il représente l'asbl "Jayandra" qui développe différents projets au Népal depuis une quinzaine d'années. Les jeunes attertois ont

notamment découvert la vie des enfants qui vivent dans l'orphelinat financé et géré par Jayandra. Suite à cette rencontre très prenante, les écoliers sont mobilisés pour collecter des fonds notamment en organisant une marche parrainée. Ils étaient tous réunis ce jeudi pour remettre le fruit de cette mobilisation à Jayandra représenté cette fois par Benjamin Boelen. Avec toute l'équipe d'attertois, Benjamin était au Népal durant cet été pour travailler concrètement aux projets

de reconstruction financés par Jayandra. Il a également vécu aux côtés des enfants de l'orphelinat et a donc pu partager cette expérience avec les enfants d'Attert. Le chèque de 1900€ remis à Jayandra par l'école d'Attert-Nothomb permettra notamment de poursuivre les travaux entrepris mais aussi de subvenir aux besoins des 12 enfants que compte l'orphelinat Hate Malo.



Un nouveau blog vient également d'être créé pour permettre de suivre l'actualité récente de Jayandra : <http://jayandra.skynetblogs.be>

Un chèque de 1900€ vient d'être remis par les jeunes attertois à l'asbl « Jayandra » pour soutenir son action au Népal.

Quatre associations caritatives de la vallée se mobilisent pour des projets dans les quatre coins du monde



En août dernier, un Barbecue Solidaire a rassemblé à Post quelques 120 personnes qui, par leur participation, aident indirectement des enfants d'Afrique et d'Asie. En effet, Jayandra, Benoo, Bambino et Sabaidi-Enfants du Monde ont organisé un repas dont les bénéfices iront tout droit aux projets humanitaires.

Tout fut apprécié : l'apéro offert par la paroisse, les différents plats concoctés par

les membres des 4 associations, la bonne humeur et le soleil bienfaisant...

Un tout grand merci à tous !

Si vous désirez suivre ces projets, rdv sur les sites suivant

<http://www.jayandra.org>

<http://www.benoo.org>

<http://sabaidi-enfantsdumonde.be>

TÉLÉ-ACCUEIL EST À VOTRE ÉCOUTE

Fondée en 1977, le centre de Télé-Accueil du Luxembourg est un service d'aide par téléphone à l'écoute des habitants de notre province depuis trente cinq ans.

Accessible 24 heures sur 24 dans l'anonymat via un numéro gratuit (le 107), l'association reçoit en moyenne 24 à 25 appels par jour de personnes en difficultés, soit au total 9.003 communications en 2014.

Cette activité s'adresse à toute personne souhaitant s'impliquer dans le social et ne nécessite aucun prérequis. Toutefois, un équilibre personnel et une aptitude relationnelle représentent des atouts importants.

Habituellement, trois sessions de formation à l'écoute sont organisées chaque année. La prochaine débutera dans le courant de l'automne 2015.

Si vous souhaitez nous rejoindre ou obtenir de plus amples informations, vous pouvez nous contacter au 063/23 40 76 durant les heures de bureau ou visiter le site www.tele-accueil-luxembourg.be

Classement des villages lauréats du 33ème challenge des villages fleuris « Luxembourg, Province propre et fleurie », organisé par la Fédération touristique du Luxembourg belge

Attert
2 fleurs

Nobressart
3 fleurs

Post & Schadeck
3 fleurs & Prix de la diversité florale

Lottert-Tattert-Thiaumont
Prix d'encouragement

(source : FTLB)



ADMINISTRATION COMMUNALE

Voie de la Liberté, 107 • 6717 ATTERT
Tél. : 063/24 27 70 • Fax : 063/24 27 71
administration@attert.be • www.attert.be

Lundi de 8h30 à 11h45
Mardi de 8h30 à 11h45
Mercredi de 8h30 à 11h45 - 13h30 à 16h30
Jeudi de 8h30 à 11h45
Vendredi de 8h30 à 11h45 - 13h30 à 16h30
Samedi de 9h00 à 11h00

C.P.A.S. – Centre Public d'Action Sociale

Voie de la Liberté, 107 • 6717 ATTERT
Tél : 063/22.54.18 • Fax : 063/22.39.10
cpas@attert.be

Bureaux accessibles

Du lundi au vendredi de
9h00 à 11h30 – 13h30 à 16h30

Permanence sociale

Mardi de 9h00 à 11h30 – 13h30 à 15h30
Jeudi de 9h00 à 11h30 – 13h30 à 15h30

A.L.E. – Agence Locale pour l'Emploi

Voie de la Liberté, 107 • 6717 ATTERT
Tél : 063/24.27.87
Fax : 063/24.27.71 • ale@attert.be

Bureaux accessibles

Du lundi au vendredi : 9h30 à 12h00
Ou sur Rendez vous

PARC À CONTENEURS

Route Attert-Schadeck • 6717 ATTERT
Tél : 063/23.62.45

Horaires d'ouverture été (du 01/05 au 31/10)
du lundi au vendredi de 13h00 à 19h00
samedi de 9h00 à 18h00

Horaires d'ouverture hiver (du 01/11 au 30/04)
du lundi au vendredi de 12h00 à 18h00
samedi de 9h00 à 18h00

BUREAU DE LA POSTE

Voie de la Liberté, 105 • 6717 Attert
Tél. : 063 60 16 39

Bureau accessible du lundi au vendredi

Lundi 14h00 - 17h00
Mardi 10h00 - 13h00
Mercredi 14h00 - 17h00
Jeudi 15h00 - 18h00
Vendredi 14h00 - 17h00

ANNUAIRE TÉLÉPHONIQUE

Pour ne plus recevoir l'annuaire téléphonique, vous pouvez vous désinscrire sur le site www.pagesdor.be, au plus tard le 15/11/2015.

Cette démarche permettra l'optimisation de la distribution des annuaires téléphoniques et la préservation de l'environnement.



LA CHEMISIÈRE DE LA VALLÉE CENTRE DE REPASSAGE – ATELIER COUTURE RETOUCHES GÉRÉE PAR LE CPAS D'ATTERT

Horaires d'ouverture

Lundi de 7h15 à 12h15
Mardi de 8h15 à 12h15
Mercredi de 13h00 à 20h00
Vendredi de 13h00 à 19h00
Samedi de 9h00 à 12h00

Chemin des Ecoliers, 205 • 6717 HEINSTERT
Tél : 063/41.12.88 • Fax : 063/22.39.10
cpas@attert.be

NEW : VENTE DE SACS POUCELLE

ENSEIGNEMENT COMMUNAL

Heinstert – Thiaumont - Nobressart
Mme BAUDOIN Sylvie
193, Chemin des Ecoliers à Heinstert
Tél : 063/22.12.03

Metzert – Tontelange
Mme MARECHAL Christine
25, Millewee à Metzert
Tél : 063/21.66.74

Nothomb – Attert
M. FONCK Jean-François
69, Rue Nicolas Roeltgen à Nothomb
Tél : 063/21.66.16

PARC NATUREL DE LA VALLÉE DE L'ATTERT AU PAYS DE L'ATTERT ASBL

Voie de la Liberté, 107 • 6717 ATTERT
Tél : 063/22.78.55 • Fax : 063/22.16.98
asbl.apda@attert.be

Bureaux accessibles
Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 - 13h30 à 17h30
le vendredi de 8h30 à 12h30 - 13h30 à 15h30

POLICE COMMUNALE

Voie de la Liberté, 107 • 6717 ATTERT
Tél : 063/44.01.90 • Fax : 063/21.77.89
e-mail : zp5297.attert@skynet.be

Bureaux accessibles

Lundi de 8h00 à 12h00
Mardi de 8h00 à 12h00
Mercredi de 8h00 à 12h00 – 13h00 à 17h00
Jeudi de 8h00 à 12h00
Vendredi de 8h00 à 12h00 – 13h00 à 17h00

